Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 081-200034049-20231116-2023_097-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-097

Séance du 16 novembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix novembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 36
En exercice : 25
Ayant pris part à la délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, , Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Raoul DERUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.
Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Protection et mise en valeur de l'environnement : Convention de partenariat 2023-2024 avec le Syndicat Apicole du Tarn

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Syndicat Apicole du Tarn, au moyen du Rucher école implanté à Réalmont, est un acteur majeur de la biodiversité à l'échelle du territoire.

Pour mémoire, au titre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes souhaite accompagner le transition agricole, forestière et alimentaire de son territoire en renforçant les continuités écologiques et en créant des réserves de biodiversité et de stockage de carbone.

Dans cette perspective, il propose d'encourager la connaissance de l'abeille, de l'apiculture et de promouvoir le rôle de l'abeille comme actrice de la biodiversité et, pour ce faire, de soutenir le Syndicat Apicole du Tarn dans la mise en œuvre de deux projets par l'attribution des subventions respectives suivantes :
- 3 760 € pour la rénovation du bâtiment de formation, caractérisée de « passoire thermique »,
- 1 240 € pour l'installation sur le territoire de ruches connectées, qui pourront servir de supports pédagogiques aux différentes structures d'accueil.

Ce soutien donnera lieu à la signature d'une convention de partenariat 2023-2024 ayant pour objet de déterminer les engagement respectifs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les deux subventions susvisées et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir dont une copie est jointe à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

La Secrétaire de séance,
Véronique LACROIX